



PROPOSITION D'UN CADRE D'ANALYSE DE LA QUALITE DE L'INFORMATION ENVIRONNEMENTALE DIFFUSEE DANS LES RAPPORTS ANNUELS

Emmanuelle PLOT

Doctorante à l'Université Paris Dauphine, DRM Crefige

Place du Maréchal de Lattre de Tassigny 75775 PARIS

Tél. : 01 47 40 75 59

@dresse : plot@ecogest.ens-cachan.fr

L'objectif de ce papier est de développer une grille d'analyse de la qualité de l'information environnementale diffusée dans les rapports annuels et donc de définir des critères opérationnels de mesure de la qualité. Une information de qualité semble répondre aux critères de matérialité, de fiabilité, de comparabilité et de clarté. Une distinction est effectuée entre une information minimale de qualité, qui répond à ses critères et donc est utilisable par les individus, et l'information pertinente, qui répond précisément aux attentes de l'individu, qui est utile pour la prise de décision. L'application de cette grille à 20 entreprises cotées au CAC 40 permet de montrer que tous les items environnementaux matériels ne sont pas diffusés et que les items diffusés présentent une fiabilité, une clarté et une comparabilité moyennes. Il existe donc des possibilités pour améliorer la qualité de l'information diffusée.

Mots clés : information environnementale, diffusion, qualité, caractéristiques qualitatives

The objective of this paper is to develop a measure of the quality of the environmental information disclosed in annual reports and so, to define operational criteria of measure of the quality of the information. A quality information seems to answer the criteria of materiality, reliability, comparability and clarity. A distinction is made between a minimal quality information, which answers its criteria and thus is usable by the individuals, and the relevant information, which exactly meets the needs of the individual, which is useful for the decision-making. The application of framework to twenty annual report in 2007 allows to show that all environmental items prescribed by the GRI are not disclosed and that these items seem little reliable, comparable and clear. It seems that we can improve the quality of these environmental reports.

Key words : environmental information, disclosure, quality, qualitative characteristics

Introduction

Depuis 2000, l'Ordre des Experts Comptables récompense la qualité de l'information sociale et environnementale dans les rapports des entreprises françaises. Les points essentiels concernent la rigueur et la transparence des informations relatives aux performances sociales et environnementales. Un tel procédé existe également en Australie où une récompense pour excellence du reporting est décernée annuellement. Les entreprises sont donc encouragées à diffuser des informations sociales et environnementales.

Les entreprises diffusent un grand nombre d'informations dans leur rapport annuel : certaines obligatoires ; d'autres volontaires. Une entreprise peut choisir de diffuser volontairement une information dans son rapport annuel pour plusieurs raisons : rendre compte de son activité (dans une optique d'amélioration de la transparence) ou détourner l'attention des lecteurs des points sensibles vers les points de progrès. Dans ce dernier cas, l'objectif de la diffusion d'information semble être de communiquer uniquement sur ce qui intéresse l'entreprise ou sur ce qui concerne ses succès. La diffusion serait alors un outil de communication et non pas d'information pour améliorer la transparence : il reste à la discrétion des dirigeants la décision de diffuser ce qui leur paraît matériel et pertinent (Owen et Swift, 2001). La diffusion peut donc apparaître comme une pratique équivoque et sélective : à la fois très précise sur certaines actions ou politiques et très obscures voire absentes sur d'autres points (Neu et *al.*, 1998 ; CCE, 2003). Les entreprises peuvent utiliser le rapport annuel comme moyen d'influencer les perceptions de la société sur leur activité et donc comme moyen de légitimer leur poursuite d'exploitation (Brown et Deegan, 1998 ; Deegan et *al.*, 2000 ; Patten, 2002 ; Warsame et *al.*, 2002). Quairel (2004) note également que la diffusion sociétale est critiquée à cause de son manque d'exhaustivité, de son manque de comparabilité et de son manque de données chiffrées en lien avec les objectifs.

Comment savoir si une information permet d'améliorer la transparence ou si une information permet de modifier les perceptions des individus ? Une analyse de la qualité semble donc nécessaire pour distinguer une information de qualité (qui améliore la transparence) d'une autre information. L'objectif de ce papier est donc de proposer une grille d'analyse de la qualité de l'information diffusée dans les rapports annuels¹.

Dans une première partie, trois approches de la mesure de la qualité des informations diffusées seront présentées. La mesure de la qualité reposant sur une décomposition par critère sera approfondie dans une deuxième partie en détaillant chacun des critères de qualité. La troisième partie présentera la grille d'analyse et le classement des critères retenus. La dernière partie sera une application de cette grille à vingt rapports annuels 2007.

1. MESURE DE LA QUALITE DE L'INFORMATION

Il est possible de distinguer trois approches différentes pour mesurer la qualité de l'information diffusée dans les rapports annuels : une mesure de la quantité de la diffusion (en assimilant quantité de l'information et qualité) ; une mesure de la qualité liée à une prise de décision (décision représentée par la variation d'une variable) ; une mesure de la qualité selon la réponse à des critères définis.

¹ Précisons que la qualité étudiée ici désigne la qualité du processus de mise en place de l'information (et non pas la qualité des normes comptables). Burchell et Athwal (2005) indiquent que le rapport de responsabilité sociale doit insister autant sur la manière d'obtenir les informations que sur le contenu.

1.1 Mesure de la qualité par la quantité de l'information

La première approche pour mesurer la qualité consiste à assimiler qualité de l'information et quantité de l'information. Certains auteurs indiquent étudier la qualité de l'information diffusée alors que la méthodologie utilisée repose sur une mesure du niveau de diffusion, donc de quantité (Peterson et Plenborg, 2006 ; Cormier et *al.*, 2005 ; Campbell et *al.*, 2003 ; Warsame et *al.*, 2002 ; Michailesco, 1999 ; Raffournier, 1995 ; Cooke, 1989 ; Buzby, 1974 ; Singhvi et Desai, 1971 ; Copeland et Fredericks, 1968). Cette assimilation est souvent volontaire : l'hypothèse sous-jacente est de considérer que la quantité de l'information représente sa qualité. Plus le niveau de l'information diffusée est élevé, meilleure sera la qualité de l'information.

La technique souvent utilisée pour mesurer le niveau de diffusion est l'indice de diffusion. Il s'agit de créer un indice à partir d'une liste pré établie d'items qui sont en lien avec l'information étudiée. Le score, pondéré ou non, représente le nombre d'items diffusés dans le rapport (il peut être exprimé sous forme relative, c'est-à-dire nombre d'items diffusés par rapport au nombre d'items pré établis). Ainsi, le score final exprime la quantité d'informations diffusées. Plus le ratio est grand, plus la qualité de l'information est élevée. Burchell et Athwal (2005) se demandent pourtant si la fourniture d'informations accroît la qualité.

Cette manière de concevoir la qualité ne semble pas très précise et il semble difficile de dire *a priori* si diffuser plus d'informations permet d'accroître la qualité de l'information diffusée. Cette approche ne sera donc pas retenue ici.

1.2 Mesure de la qualité par la variation d'une variable de marché

La qualité peut aussi se mesurer en relation avec la prise de décision, prise de décision révélée à l'aide d'une variable. La qualité est donc ici mesurée à l'aide d'une relation statistique entre une valeur de marché et un nombre comptable. Cette approche correspond à l'approche de la *value relevance*. L'objet est d'analyser la pertinence d'un nombre comptable en déterminant si le nombre comptable est associé aux prix des actions de l'entreprise (Holthausen et Watts, 2001). Deux étapes semblent donc nécessaires : il faut mettre en évidence une décision (ainsi qu'une information en lien avec cette décision) et il faut mettre en évidence une variable susceptible d'être modifiée suite à la diffusion de l'information.

Des modèles de valorisation des actions sont donc utilisés pour évaluer dans quelle mesure des montants comptables particuliers reflètent bien l'information utilisée par les investisseurs (Dechow et Schrand, 2004 ; Dye et Sridhar, 2004 ; Landsman et Maydew, 2002 ; Barth et *al.*, 2001 ; Holthausen et Watts, 2001 ; Francis et Schipper, 1999 ; Amir, 1998 ; Lev, 1989). Ces études se focalisent sur les coefficients dans des modèles de régression et sur la comparaison entre la fourniture d'une information comptable et la variation de la valeur de l'action. Ainsi, ces modèles de valorisation supposent qu'un montant comptable a une valeur pertinente si une association entre la valeur de marché de l'action et ce montant est prédite.

L'analyse de la pertinence pose certaines difficultés. Il n'est pas certain que la pertinence d'un nombre comptable soit la même pour les investisseurs ou pour les créanciers. Les besoins des parties prenantes peuvent être plus variés que ce qui est reflété dans les prix des actions : cette diversité est mal perçue dans les études sur la pertinence de la valeur (Holthausen et Watts, 2001). L'objet de cette étude étant de mesurer la qualité des informations sociales et environnementales, les seuls besoins des investisseurs ne sont pas suffisants : comment déterminer une variable reflétant la décision d'une autre partie prenante ? Pour ces raisons, cette approche n'est pas retenue non plus pour mesurer la qualité de l'information diffusée.

1.3 Mesure de la qualité par la réponse à des critères définis

La troisième approche de la mesure de la qualité est de l'associer à un ensemble de caractéristiques. Ainsi, lorsque Colasse (2001) se demande « qu'est-ce qu'une information comptable de qualité, une « bonne information » ? » (p. 419), l'auteur indique qu'une information de qualité doit posséder un certain nombre de caractéristiques générales.

La qualité se définit alors par une succession d'attributs. L'évaluation de la qualité de l'information diffusée s'inscrit donc dans l'étude de plusieurs critères : un critère est une « caractéristique qualitative qui fait que l'information comptable remplit sa fonction du point de vue d'un utilisateur » (Michaïlesco, 1999, p. 85). Cette approche est retenue ici, il reste à savoir comment définir les critères représentatifs de la qualité de l'information diffusée.

2. CRITERES DE MESURE DE LA QUALITE DE L'INFORMATION DIFFUSEE

L'objet de cette partie est de présenter une revue de la littérature portant sur des articles analysant la qualité et de montrer quels critères sont étudiés. La construction de notre cadre d'analyse de la qualité s'appuiera en grande partie sur les conclusions de cette revue de la littérature. Existe-t-il des critères indispensables à l'étude de la qualité ? Il faut donc s'interroger sur la similarité des critères retenus et sur leurs différences. Barth et *al.* (2001) indiquent, à juste titre, que les chercheurs ont uniquement besoin d'opérationnaliser les critères donnés dans le cadre conceptuel et non de les déterminer. Il ne s'agit donc pas de créer des critères mais d'organiser au mieux des critères déjà existants. L'annexe 1 présente une synthèse des critères considérés dans chaque article étudié.

Vingt deux critères différents mesurant la qualité sont distingués. Il est intéressant de réaliser cette revue car sinon, il aurait été tentant de n'étudier que les caractéristiques qualitatives citées par les normalisateurs comptables américain ou international. Ces critères sont souvent repris ; néanmoins, il est rare qu'un chercheur définisse la qualité d'une information en intégrant toutes les caractéristiques et en n'en ajoutant aucune. Ce constat n'est pas surprenant : les normalisateurs comptables appliquent leurs caractéristiques qualitatives à une information financière ; or, l'information diffusée dans le rapport annuel peut ne pas être de nature financière.

Rappelons qu'un critère peut se définir comme un attribut permettant à l'information d'être jugée de qualité par les utilisateurs du rapport. Cet attribut doit être mesurable et son analyse ne doit pas dépendre d'un jugement de valeur ou d'une grande subjectivité. Ainsi, la sincérité ou la crédibilité de l'entreprise ne doivent pas entrer en ligne de compte de l'analyse de la qualité. Par exemple, la crédibilité dépend de la vision que les utilisateurs ont de la gouvernance et de l'audit de l'entreprise et donc cette position ne peut pas intervenir dans le jugement de la qualité de l'information (IASB, 2006). Dans les prochains paragraphes sont étudiés les critères de qualité les plus souvent cités tels que la fiabilité, la pertinence, la matérialité, la clarté ou encore la comparabilité.

2.1 Fiabilité

La fiabilité est le critère le plus souvent utilisé comme composant de la qualité de l'information : un article étudié sur deux le cite. Dire qu'une information est fiable signifie qu'elle est libre de toute erreur ou biais significatif et donc qu'elle peut être utilisée pour représenter les événements de bonne foi (Richard et Collette, 2005). Cette caractéristique peut donc avoir des conséquences directes sur la qualité de l'information. Lev (1989) indique que la faible qualité de l'information financière peut provenir de manipulations ou de fraudes dans le reporting financier, en précisant que

les données non financières peuvent aussi être remises en cause. Les informations intempestives, faussées et difficilement interprétables ne passent pas le stade de la fiabilité (Vickrey, 1985).

Comment mesurer l'absence d'erreur matérielle et savoir si une information est libre de tout biais ? Pour mieux appréhender cette notion de fiabilité, trois éléments interviennent : la vérifiabilité, la neutralité et la représentation fidèle (IASB, 2006).

2.1.1 Vérifiabilité

Pour qu'une information soit fiable, il est indispensable qu'elle réponde au critère de vérifiabilité : l'information a besoin d'être vérifiable pour assurer les utilisateurs qu'elle est sans biais ou erreur matérielle. Igalens (2004) précise le rôle de la vérification en notant qu'elle a pour objectif de conduire à un niveau d'assurance pour formuler un jugement sur la qualité de l'information et qu'elle décrit la confiance qu'un professionnel indépendant accorde à cette information. Cette vérifiabilité porte sur deux éléments distincts : vérifiabilité du montant diffusé (vérifiabilité directe) et vérifiabilité de la bonne utilisation des méthodes de mesure pour obtenir ce montant (vérifiabilité indirecte) (IASB, 2006). De même, les lignes directrices de la *Global Reporting Initiative* (GRI) recommandent l'utilisation d'une assurance externe pour établir la véracité du contenu du rapport en précisant que cette assurance doit porter à la fois sur le niveau de l'information diffusée ainsi que sur le processus de préparation de l'information (GRI, 2006).

2.1.2 Neutralité

Dire qu'une information est neutre² signifie que l'information fournie dans les états financiers doit être sans parti pris. Pour garantir le critère de fiabilité, l'information ne doit pas influencer les décisions dans un sens ou dans un autre du fait même de la manière dont elle est présentée. Il ne doit donc il y avoir de biais intentionnel pour atteindre un résultat déterminé (IASB, 2006).

2.1.3 Représentation fidèle

La représentation fidèle³ est certainement la composante de la fiabilité la plus difficile à appréhender. Commençons par donner une définition de la représentation fidèle : il s'agit de la correspondance entre les mesures comptables (ou les descriptions dans les rapports financiers) et les phénomènes économiques qu'elles sont supposées représenter (IASB, 2006).

Pour mesurer la représentation fidèle, il semble possible de mesurer l'écart (la proximité) entre l'information et un idéal, mais si cela est difficilement mesurable (IASB, 2006). Il est pourtant fondamental de pouvoir représenter cet idéal : il faut déterminer une mesure totalement externe au rapport et qui ne soit pas en lien direct avec la notion d'information. Par exemple, pour représenter la performance environnementale en termes de pollution d'une entreprise, Patten (2002) utilise les données de la base *Toxics Release Inventory*. Le critère de représentation fidèle est difficile à mettre en oeuvre pour beaucoup d'informations. Que faire si aucune mesure indépendante n'existe ? Il est

² Les lignes directrices de la GRI n'évoquent pas la neutralité dans la détermination de la qualité mais l'équilibre (traduction française du terme anglais *balance*). Cependant, il semble que ces deux termes recouvrent la même notion : l'équilibre est défini comme le fait que le rapport doit refléter les aspects positifs et négatifs de la performance de l'organisation pour permettre une évaluation raisonnée de la performance globale (GRI, 2006).

³ Dans le cadre du projet de cadre conceptuel commun aux normalisateurs américain et international, le concept de représentation fidèle est retenu au détriment de celui de fiabilité car il est convenu que cette première notion contient toutes les caractéristiques précédemment retenues dans la notion de fiabilité (IASB, 2006). Cependant, cette position me semble réductrice : dire qu'une information doit refléter les événements réels n'a pas de lien direct avec la notion de vérifiabilité de l'information.

donc prudent de ne l'intégrer que lorsqu'il existe un organisme diffusant publiquement des données indépendantes permettant de juger l'information diffusée dans les rapports annuels des entreprises.

2.2 Pertinence

Ce critère est énormément cité comme composant de la qualité de l'information : près d'un article étudié sur deux le traite. Une information est pertinente si elle permet la prise de décision. Buzby (1974) voit même l'objectif de la comptabilité financière comme étant la fourniture d'une information pertinente aux utilisateurs pour leurs décisions économiques. Le point important repose donc sur la capacité de l'information à modifier la décision.

Selon le projet d'harmonisation des cadres conceptuels comptables américain et international, influencer une décision signifie être capable de faire une différence parmi les décisions des utilisateurs pour les aider à évaluer les effets potentiels des transactions passées, présentes et futures ou d'autres événements sur les flux de trésorerie ou à confirmer ou corriger les évaluations passées (IASB, 2006). Cependant, il faut avoir conscience que la capacité à faire la différence n'est valable que sur une période donnée : il faut donc adjoindre une troisième composante, celle de moment opportun ; l'information doit être disponible tant qu'elle n'a pas perdu sa capacité à influencer les décisions (IASB, 2006 ; GRI, 2006).

La non utilisation d'une information par un individu signifie-t-elle que cette information n'est pas pertinente, qu'elle n'a pas la capacité à influencer la décision ? Il ne faut pas répondre trop rapidement : une information peut être capable de faire la différence dans une décision, et donc être pertinente, même si certains individus choisissent de ne pas prendre avantage de cette information. Cette nuance prend tout son intérêt lors de la diffusion d'une information : si certains individus connaissent déjà l'information, l'information perd alors toute sa pertinence pour eux, il en est de même pour les individus n'ayant pas la compétence de considérer tout l'avantage de l'information pour sa décision (IASB, 2006).

Il est indispensable d'identifier d'une part les parties prenantes et d'autre part leurs décisions afin d'analyser la pertinence d'une information. L'identification des parties prenantes conditionne l'utilité du rapport (GRI, 2006), et donc la pertinence de l'information. Dans l'idéal, l'information diffusée doit parfaitement correspondre aux besoins en information des parties prenantes. Il devrait donc exister une relation quasi parfaite entre l'information diffusée et le besoin en information des lecteurs des rapports. Cependant, cette relation n'est pas si simple. Par exemple, il semble qu'un décalage existe entre les besoins d'information des parties prenantes sur la performance environnementale des entreprises et la diffusion relative à ce sujet réalisée par les entreprises (Mastrandonas et Strife, 1992). Il est difficile pour l'entreprise de ne diffuser qu'une information pertinente car tous les besoins en information des parties prenantes ne sont pas identiques. Quirel (2004) indique de même que l'homogénéité supposée des destinataires des rapports est un obstacle à la mise en place des lignes directrices de la GRI.

De plus, Zadek (1998) indique que comprendre les besoins des parties prenantes nécessite un long travail d'analyse car il est difficile pour elles d'exprimer directement leurs besoins en information : l'entreprise doit réaliser des représentations des attentes des lecteurs du rapport (Azzone et *al.*, 1997). Cormier et *al.* (2004) examinent, à l'aide de questionnaires adressés aux responsables environnementaux sur les pratiques de diffusion, comment les responsables environnementaux perçoivent les besoins des parties prenantes et comment ses perceptions sont exprimées dans l'information environnementale de l'entreprise. Un écart semble apparaître entre les pratiques concrètes des entreprises et l'expression de la perception des besoins des parties prenantes par les responsables environnementaux. La difficulté de connaître et de répondre aux besoins des parties

prenantes apparaît une nouvelle fois. Les utilisateurs de l'information forment une classe hétérogène mais ils sont traités comme ayant des besoins homogènes (Beaver et Demski, 1974).

L'analyse de la pertinence est difficile s'il est convenu que les besoins de toutes les parties prenantes doivent être satisfaits. Le décalage entre un besoin en information et l'information dans les rapports le rend-il de mauvaise qualité ? Le rapport peut être inutile pour une partie prenante mais utile pour une autre.

2.3 Comparabilité

Presqu'un article sur deux traitent de la comparabilité pour mesurer la qualité d'une information diffusée. Ce critère comporte deux dimensions : les utilisateurs doivent être capables de comparer les états financiers d'une entreprise à la fois dans le temps (identification des tendances dans la position financière et la performance) et dans l'espace (entre les différentes entreprises) (IASB, 2006). De plus, il est indispensable que la comparabilité s'effectue en référence à l'utilisation de mêmes politiques comptables et procédures : la cohérence est donc un moyen pour obtenir la comparabilité (IASB, 2006). Cependant, cela ne doit pas inciter l'entreprise à ne pas changer de méthode au moment où cela est nécessaire car le besoin de comparabilité ne doit pas entraver l'introduction de nouvelles normes comptables (IASB, 2006). En cas de changements dans le périmètre, les limites ou la période de reporting, il faut positionner l'information nouvelle par rapport à celle qui était fournie auparavant (GRI, 2006).

2.4 Matérialité

En remarque introductive, rappelons que le normalisateur américain indique que la notion de matérialité doit être traitée non comme une caractéristique qualitative mais comme une contrainte générale au reporting financier (IASB, 2006). Cette position n'est pas partagée dans ce papier : la matérialité est considérée ici comme un critère permettant de mesurer si une information est de qualité ou non. Seuls quatre articles évoquent la notion de matérialité ; toutefois, ce critère semble essentiel.

Une information est matérielle si elle a une importance significative. La GRI évoque la notion de matérialité⁴ et la définit comme la couverture par l'information de domaines qui reflètent les impacts significatifs économiques, sociaux et environnementaux (GRI, 2006). L'idée de couverture est primordiale : il est question de sélectionner l'information relative à un thème défini. La notion d'importance relative est alors sous-jacente : l'entreprise doit-elle raconter tous les événements liés à son activité ? Il faut alors déterminer un seuil à partir duquel il convient de diffuser l'information. Une entreprise ne peut pas diffuser sur tous les aspects potentiels liés à son activité, notamment dans le domaine de la responsabilité sociétale (Burchell et Athwal, 2005). Rouse et *al.* (1993) évoquent le risque de ne pas diffuser un événement car il peut s'agir d'une astuce pour éviter une discussion délicate. Il faut veiller à ne pas encombrer un rapport financier avec des informations immatérielles au risque de rendre obscure l'information la plus importante, et rendre le rapport moins utile à la décision (IASB, 2006). La caractéristique de matérialité est alors envisagée selon la sélection et la hiérarchisation des enjeux à diffuser.

Owen (2003), dans sa critique du reporting environnemental reposant sur l'analyse des rapports des cent plus grandes firmes des pays européens, indique qu'une masse d'informations est produite et qu'il est difficile de la hiérarchiser selon son importance pour le lecteur. Ce manque de

⁴ Le terme matérialité n'est pourtant pas le terme utilisé dans la version française du document ; *materiality* est en effet traduit par " pertinence " dans cette version. Je modifie la traduction en matérialité car la définition me semble plus adéquate avec ce terme qu'avec celui de pertinence.

considération de la matérialité, dont c'est le rôle de sélectionner l'information à diffuser, peut donc remettre en cause la qualité de l'information. Cependant, il est raisonnable de penser qu'un niveau minimal d'information est nécessaire.

Un lien entre exhaustivité et matérialité existe : le principe de l'exhaustivité signifie que la comptabilité doit donner une description complète des opérations (GRI, 2006 ; Richard et Collette, 2005). L'interprétation de cette notion d'exhaustivité est grande car il s'agit de tenir compte de l'information sur les entités le long de la chaîne sur laquelle se situe l'entreprise ainsi que des transactions ayant un impact futur. Il faut avoir conscience qu'un rapport financier ne peut pas tout montrer et que la comptabilité financière doit être considérée en lien avec d'autres sources d'information (IASB, 2006). Il faut savoir déterminer ce qui est nécessaire sans vouloir pour autant être exhaustif.

Grâce au critère de la matérialité, il semble utile d'étudier l'information omise (information qui permet de couvrir le thème mais non diffusée dans le rapport) et l'information supplémentaire (information diffusée dans le rapport mais en décalage par rapport au thème à couvrir). Le critère de matérialité peut ne pas être respecté en raison, non d'intentions délibérées de la part des dirigeants, mais de contraintes pratiques telles que la disponibilité des données, des coûts de rassemblement, de confidentialité de l'information... cependant, lorsque ces cas surviennent et entravent le principe de matérialité, il est indispensable de mentionner la raison de cette omission dans le rapport (GRI, 2006).

2.5 Clarté

Le critère de clarté n'est mentionné que dans quatre articles. Pourtant, ce critère semble avoir son utilité dans la mesure de la qualité de l'information diffusée.

Commençons par différencier la notion de clarté et celle de transparence. Ces deux termes évoquent une idée commune mais ne doivent pas être confondus. La transparence est souvent considérée comme un moyen de poursuivre le débat sur la responsabilité sociale des entreprises car elle permet d'améliorer les pratiques et comportements des entreprises sur le reporting de la responsabilité sociale (CCE, 2003). C'est alors le processus d'obtention de l'information qui doit être transparent et non directement l'information en elle-même. La notion de transparence est souvent utilisée en référence à un processus et non à un état⁵. Connaître le moyen d'obtention de l'information ne rend pas forcément l'information de qualité : la discussion porte plutôt sur les caractères propres à l'information et non pas au processus. Comme la transparence fait référence à un processus, la clarté fait référence à un état.

La GRI définit un rapport clair ainsi : “ un rapport doit présenter des informations compréhensibles, accessibles et facilement exploitables par l'ensemble des parties prenantes de l'organisation ” (2006, p. 16). La clarté est donc considérée comme critère de qualité et trois critères sont définis pour mieux l'appréhender : l'intelligibilité, la précision et l'accessibilité. Il est indiqué qu'il faut éviter de donner des détails excessifs, que des tableaux et graphiques doivent permettre d'obtenir une information spécifique, que la terminologie ne doit pas être technique et que l'information doit être disponible en termes de langage et de technologie.

⁵ Pour la même raison, l'arbitrage coûts-bénéfices n'est pas considéré comme un attribut permettant de juger de la qualité d'une information. Cet arbitrage s'effectue lors du processus d'élaboration de l'information et non au moment du jugement de l'information en elle-même. Les normalisateurs comptables ne l'utilisent d'ailleurs pas en tant que caractéristique qualitative (IASB, 2006). Il peut être attendu cependant d'une mention de cet arbitrage pour expliquer l'omission d'une information pourtant en lien avec le thème traité.

2.5.1 Précision

Six articles traitent de la précision lorsqu'ils mesurent la qualité de l'information. Signalons que la précision n'est pas forcément une précision monétaire et qu'elle peut correspondre à une précision quant aux thèmes abordés, aux événements, à l'organisation... L'étude de la précision a trait à l'analyse du niveau de détail selon lequel l'information est diffusée.

Abdel-Khalik (1973) soutient l'idée qu'une information financière détaillée est plus utile qu'une information agrégée seulement sous certaines conditions : il insiste sur le fait qu'un ratio financier (information agrégée) sans autre information financière détaillée n'a pas une forte capacité prédictive, donc pas une grande utilité. Ainsi, cet auteur indique sa préférence pour une information détaillée. Cependant, un arbitrage doit être réalisé entre la simplicité du message transmis par l'information agrégée et une compréhension peut-être moins grande du lecteur, au risque d'une mauvaise interprétation (OCDE, 2003).

Comment traiter la précision dans le contexte d'une information incertaine ? La précision correspond-elle à l'exactitude ? Obtenir la précision n'est pas toujours chose possible en comptabilité, surtout lorsque cela concerne un domaine lié à l'environnement. Par exemple, lorsqu'il est nécessaire d'estimer les coûts de remise en état de site à l'aide de modèles de valorisation et des données disponibles publiquement, les résultats sont par nature des estimations (Barth et Mc Nichols, 1994) voire même des fourchettes d'estimations du fait de multiples mesures possibles d'un même montant.

2.5.2 Intelligibilité

L'intelligibilité est un critère de mesure de la qualité de l'information signifiant que l'information doit être présentée de manière à être facilement compréhensible par les individus qui ont une connaissance raisonnable de l'activité économique et de la comptabilité et qui ont le désir d'étudier l'information avec diligence (IASB, 2006).

Il est parfois noté que les entreprises présentent une information avec un haut niveau d'obscurité (Courtis, 2004) ou avec une terminologie inadaptée (IASB, 2006). Pourtant, une information ne doit pas être exclue de la diffusion uniquement car il est trop complexe pour certains individus de la comprendre. Comme il est vrai que les individus n'ont pas tous le même niveau de compétences, il faut encourager les entreprises à diffuser de sorte que les individus comprennent leur activité ainsi que son environnement et ses perspectives futures (Deegan et Carroll, 1993). La difficulté réside dans la détermination d'un niveau d'intelligibilité minimal, du niveau de connaissances raisonnable du lecteur.

Le problème est d'autant plus important que la compétence ne s'entend pas uniquement par compétence en comptabilité. Par exemple, dans les domaines environnementaux, nous assistons à un mélange de difficultés à la fois comptables (évaluation des données) et techniques (distinction des processus de production, connaissance des polluants...) (Christophe, 1995). Ainsi, Clarkson et al. (2008) ont fait appel à l'avis d'un expert en reporting environnemental pour pondérer les indices de la GRI et ainsi mieux appréhender le niveau de diffusion selon le critère d'intelligibilité.

2.5.3 Accessibilité

Ce critère de mesure de la qualité est seulement évoqué dans deux articles. Cependant, ce critère mérite notre attention : une information non accessible n'est pas une information de qualité. Tout individu cherchant une information doit l'obtenir sans grande difficulté. La GRI évoque le critère

d'accessibilité dans la description du critère de clarté dans le fait qu'un utilisateur doit trouver une information dans le rapport sans effort déraisonnable (GRI, 2006).

La partie suivante consiste à organiser ces critères (les plus cités) afin de mettre en évidence une démarche d'analyse de la qualité de l'information diffusée dans les rapports annuels.

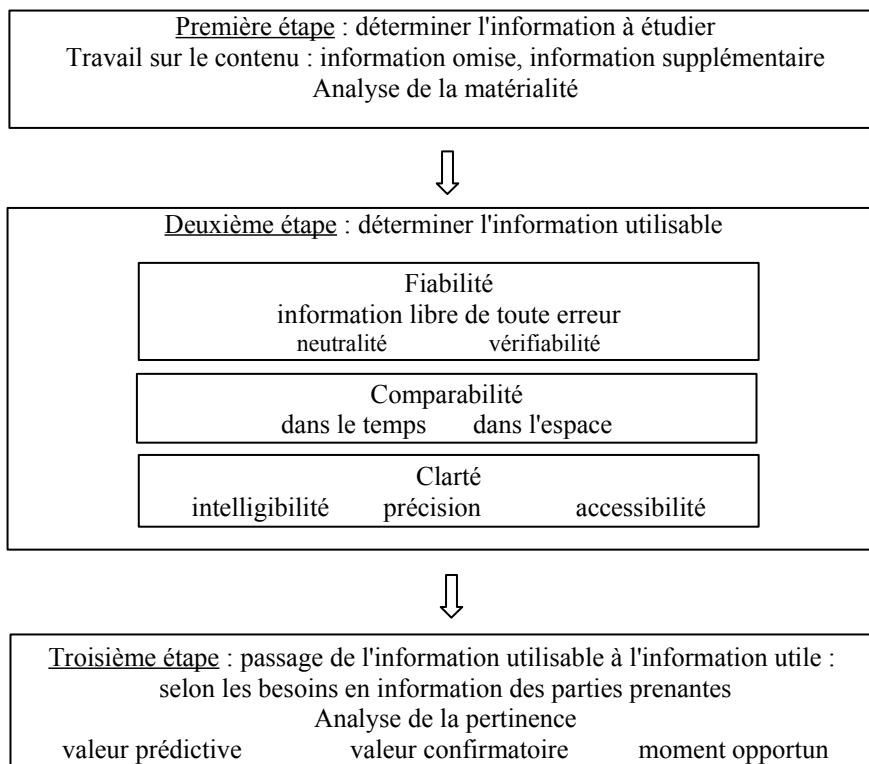
3. PROPOSITION D'UNE GRILLE D'ANALYSE DE LA QUALITE

Les critères ne sont pas tous considérés au même stade de l'analyse. La notion de pertinence occupe une place particulière : c'est un critère qui n'est pas étudié en premier lieu dans le cadre d'analyse proposé⁶ dans ce papier car il est trop lié aux besoins des parties prenantes et à leur prise de décision qui s'avèrent difficiles à identifier.

Le point de distinction s'établit au niveau de l'utilisation possible de l'information par les lecteurs des rapports annuels. Une information de qualité est une information qui peut au moins être utilisable par les utilisateurs des rapports annuels ; une information pertinente (ou utile) est une information qui permet d'influencer la prise de décision des lecteurs des rapports. En effet, selon les besoins en information des lecteurs des rapports, toute l'information utilisable n'est pas utile pour les parties prenantes. Une information peut être utilisable mais non pertinente pour une décision particulière. L'analyse de la qualité permet donc de déterminer l'information utilisable.

La grille d'analyse de la qualité proposée se compose de trois étapes : détermination de l'information à étudier, détermination de l'information utilisable et détermination de l'information utile. Le schéma 1 présente ses différentes étapes.

Schéma 1 : proposition d'une mesure de la qualité de l'information diffusée dans les rapports annuels



⁶ Cette proposition va à l'encontre de l'avis du normalisateur américain qui la positionne comme caractéristique fondamentale dans son cadre conceptuel.

3.1 Première étape : déterminer l'information à étudier

Il est difficile de juger la pertinence sans connaissance des besoins en information à satisfaire ; par contre, il est possible de juger la couverture d'un thème par l'information diffusée dans un rapport. L'analyse de la matérialité est donc nécessaire.

Dans l'étude de la matérialité, il est question de l'importance d'une information par rapport à l'ensemble des informations. Une information matérielle peut ne pas être pertinente (si elle ne répond pas à une décision particulière) mais une information pertinente ne peut pas ne pas être matérielle : elle couvre nécessairement le domaine qui est en jeu. La matérialité serait donc une condition pour l'analyse de la pertinence. D'ailleurs, savoir comment couvrir un thème considéré ne semble pas être de la compétence d'un lecteur *lambda* du rapport annuel : un expert du domaine sait quelle information est significative pour les individus. Ensuite, l'individu analysera la pertinence de l'information en fonction de ses besoins. D'ailleurs, pour mesurer la matérialité de la diffusion d'une information dans les rapports annuels, Buzby (1974) construit une liste d'items et demande à des analystes financiers de les évaluer. Bien que la correspondance entre l'importance relative (telle que définie par les analystes financiers) et le niveau de diffusion de ces items est faible, cette démarche correspond à notre point de vue qui consiste à tenir compte d'avis de spécialistes, dans un premier lieu, pour juger de la qualité de l'information diffusée.

3.2 Deuxième étape : déterminer l'information utilisable

La détermination du contenu à étudier est une étape indispensable à l'analyse de la qualité. Cependant, cette étape n'est pas suffisante. Dans un second temps, il faut voir comment l'information est présentée. Mastrandonas et Strife (1992) analysent explicitement à la fois le contenu et le format de rapports environnementaux annuels pour donner leur opinion sur la qualité de ces rapports.

N'oublions pas que l'objectif est de définir l'information de qualité, c'est-à-dire utilisable pour le lecteur. Une information utilisable est une information fiable, comparable et claire (en retenant les décompositions de la notion de fiabilité et de clarté telles qu'elles sont présentées dans la partie précédente). Ces critères semblent d'égale importance et donc aucune hiérarchie ne sera requise. À la fin de cette étape, il est possible de discuter sur la base d'une information assurant un niveau minimal de qualité.

3.3 Troisième étape : déterminer l'information utile

Cette étape permet d'aller au delà de la mesure minimale de la qualité pour mesurer la pertinence de l'information. Une analyse précise des besoins des parties prenantes est alors nécessaire, avec toutes les difficultés que cela entraîne. La prise en compte explicite du lecteur n'intervient que dans cette troisième étape. Le préparateur donne une certaine information avec un niveau de qualité donné (deuxième étape). Le lecteur appréhende cette information de qualité selon sa cohérence avec la décision à prendre : il juge de sa pertinence.

3.4 Proposition de mesures pour chaque critère de qualité du cadre d'analyse

Une mesure de la qualité de l'information ne peut être effective que si elle permet une mesure concrète. Sans mesure opérationnelle, la notion de qualité reste vague et peu précise. L'avantage de décomposer la qualité en plusieurs attributs est qu'il est possible de mesurer chacun des critères. Cependant, il faut déterminer une méthode pour agréger toutes ses mesures pour avoir une opinion globale de la qualité de l'information diffusée. Le tableau 1 présente quelques mesures possibles pour chaque critère de qualité retenu ainsi que les choix méthodologiques retenus dans ce papier.

Tableau 1 : résumé des mesures opérationnelles pour chaque critère de qualité

Critères de qualité	Mesures opérationnelles	Mesure retenue
Matérialité	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre total d'items diffusés sur une période et nombre des catégories de diffusion étudiées (Gibbins et <i>al.</i>, 1990) -Étude d'un passage particulier et analyse du nombre de thèmes mentionnés, du ton adopté et du temps grammatical utilisé (Gibbins et <i>al.</i>, 1990) -Mesure du nombre de fois différentes où une même information est diffusée (Gibbins et <i>al.</i>, 1990) -Mise en évidence d'un seuil à partir duquel l'information doit être diffusée (GRI, 2006) -Couverture d'un thème : comparaison entre une liste d'items à diffuser et l'information réellement diffusée (Buzby, 1974 ; GRI, 2006) -Comparaison entre le montant monétaire d'un item et la mesure de la diffusion de cet item (Copeland et Fredericks, 1968 ; Thornton, 1986) 	Mesure de la couverture du thème : nombre d'items diffusés (selon une liste d'items pré établis)
Neutralité	<ul style="list-style-type: none"> -Utilisation de procédures systématiques et non sélection des données (GRI, 2006) -Présence des aspects à la fois positifs et négatifs d'un thème (Freedman et Jaggi, 1981 ; GRI, 2006) -Analyse des adjectifs ou adverbes utilisés ainsi que du format de présentation de l'information (GRI, 2006) -Analyse des échelles des graphiques et des bases de référence pour les tableaux (Beattie et Jones, 1992) 	Intégration du contenu de l'information (aspects positifs et négatifs de l'activité) et de la présentation (taille des caractères)
Vérifiabilité	<ul style="list-style-type: none"> -Existence ou non d'un audit (Nyquist, 2003 ; Lapointe-Antunes et <i>al.</i>, 2006) -Vérification réalisée par des personnes compétentes et externes et publication d'une conclusion indépendante (GRI, 2006) -Identification de la source originale de l'information (GRI, 2006) -Identification du périmètre de l'assurance externe (GRI, 2006) -Identification des méthodes et hypothèses posées, y compris des incertitudes (IASB, 2006) -Existence ou non de normalisation sur ce thème (GRI, 2006) (en lien avec la régularité) 	Présence d'un audit externe
Représentation fidèle	<ul style="list-style-type: none"> -Mesure de l'écart entre l'information et un idéal (IASB, 2006) -Comparaison entre la mesure du niveau de diffusion d'un item et une mesure indépendante de la performance liée à cet item (Ingram et Frazier, 1980 ; Hughes et <i>al.</i>, 2001 ; Dechow et Schrand, 2004) 	Mesure impossible par manque d'un indicateur de performance indépendant
Comparabilité	<ul style="list-style-type: none"> -Présentation des données de l'exercice précédent et si tel est le cas, ajustement de ces données (Lapointe-Antunes et <i>al.</i>, 2006) -Présence de comparaison spatiale et temporelle et explications si modification du périmètre (GRI, 2006) 	Intégration des données temporelles et spatiales
Intelligibilité	<ul style="list-style-type: none"> -Analyse de contenu pour comprendre l'interprétation de l'information par le lecteur en insistant sur l'accompagnement de l'information (Gibbins et <i>al.</i>, 1990) -Utilisation de formules de lisibilité (Smith et Smith, 1971 ; Courtis, 2004) -Présence de glossaires (GRI, 2006) -échelle de codage allant de 1 : très facile à comprendre à 5 : très difficile à comprendre (Morton, 1974) 	Présence d'un glossaire

Précision	<ul style="list-style-type: none"> -Indication pour un thème donné des réalisations passées et attendues, des moyens mis en oeuvre et des informations distinctes selon des catégories (Freedman et Jaggi, 1981) -Identification de la nature de l'information (GRI, 2006) -Indication de plusieurs sources de données pour l'information littéraire et des méthodes de calcul pour l'information quantitative (GRI, 2006) -Identification de plusieurs niveaux de précision : du plus général au plus précis (Hughes et al. ; 2001 ; Warsame et al., 2002 ; Cormier et al., 2005 ; Hasseldine et al., 2005) 	Mesure du niveau de détails fourni (nature de l'information et description du thème)
Accessibilité	-Trouver une information spécifique en un minimum de clics (Wheeler et Elkington, 2001)	Mesure de la facilité d'accès à l'information

Il faut déterminer, à partir des critères opérationnels, une note sur la qualité de l'information diffusée dans le rapport annuel. Il est important de s'interroger sur la manière de présenter les mesures issues des différents critères de qualité. Il semble important de conserver une trace du cheminement de la mesure de la qualité : une note, non globale, mais détaillée et composée de sous notes est alors préférée.

Une note représentant l'information diffusée correspondant au thème doit être conservée : elle synthétise l'analyse de la matérialité et insiste sur l'information omise et sur l'information supplémentaire. Il semble important de savoir si l'information de qualité représente une grande part ou non parmi toute l'information diffusée sur le thème.

Une deuxième note regroupe les critères de fiabilité, de comparabilité et de clarté. Deux alternatives sont possibles : calculer une note globale pour chaque critère (donc trois au final) ou agréger ces mesures en une seule note. L'avantage de conserver une mesure détaillée de la qualité réside en la possibilité de faire des recommandations précises sur ce qui altère la qualité possible de l'information. Il est donc envisageable de discuter de la qualité de l'information à l'aide d'une note composée de quatre éléments : un score de matérialité, un score de fiabilité, un score de comparabilité et un score de clarté.

Le critère de pertinence ne sera pas discuté ici car chaque individu, en lien avec la décision qu'il doit prendre, pourra apprécier la pertinence de l'information diffusée.

4. APPLICATION DE LA MESURE DE LA QUALITE A L'INFORMATION ENVIRONNEMENTALE DIFFUSEE DANS LES RAPPORTS ANNUELS

Cette partie consiste à illustrer la grille d'analyse de la qualité de l'information diffusée. Les informations environnementales diffusées par certaines entreprises françaises cotées au CAC 40 pour l'exercice 2007 sont étudiées.

Seules les entreprises présentant explicitement un tableau de concordance entre les informations environnementales diffusées et le référentiel GRI sont retenues : cette condition est nécessaire car les items environnementaux prescrits selon la GRI (référentiel G3) sont utilisés comme base de mesure de la matérialité : les 30 items environnementaux (voir annexe 2) représentent l'information totale qui peut être couverte lors de l'examen de l'enjeu environnemental. Au total, 20 entreprises⁷

⁷ Liste des entreprises de l'échantillon étudié : Axa, BNP Paribas, Carrefour, Crédit Agricole, Danone, Dexia, EDF, Essilor International, GDF Suez, L'Oréal, Lafarge, LVMH, Michelin, Pernod-Ricard, Peugeot, Renault, Sanofi Aventis, STMicroelectronics, Total, Vivendi.

respectent cette condition. Avant de présenter les résultats, détaillons la grille de codage utilisée et le calcul de chaque score de qualité (voir tableau 2).

Tableau 2 : grille de codage de la qualité de l'information

Critère de qualité	Mesure	Codage	Score maximal / score minimal
Matérialité	Rapport entre nombre d'items diffusés et nombre d'items prescrits	1 si item présent 0 sinon	0 / 30
Neutralité	Ton : distinguer l'information décrite de manière neutre, positive ou négative	2 si item décrit de manière neutre 1,5 si item décrit de manière négative 1 si item décrit de manière positive	0,9 / 2,2 par item
	Taille : distinguer l'information selon la taille de caractère utilisée par rapport à la taille des autres informations de la page	Pondération du score du ton par : 1,1 si taille de caractère de l'item supérieure 1 si taille de caractère de l'item identique 0,9 si taille de caractère de l'item inférieure	
Vérifiabilité	Identification d'un audit externe et description de la démarche suivie	2 si présence d'un audit externe et description précise de sa démarche 1,5 si présence d'un audit externe 1 sinon	1 / 2 par item
Fiabilité	Prise en compte des critères de vérifiabilité et de neutralité	Moyenne entre les scores de neutralité et de vérifiabilité (même importance accordée aux deux critères)	0,95 / 2,1 par item
Précision	Distinguer l'information selon la description du thème et sa nature	2 si information précise et chiffrée 1,5 si information générale et chiffrée globalement 1,5 si information précise et non chiffrée 1 sinon	1 / 2 par item
Intelligibilité	Identification de supports pour aider à la compréhension de l'information diffusée	2 si présence d'un glossaire ou d'encadrés explicatifs des termes utilisés 1 sinon	1 / 2 par item
Accessibilité	Identification d'un lien direct entre l'item et le sommaire du rapport	2 si item dans une section qui porte son nom 1,5 si item dans une section relative au domaine 1 sinon	1 / 2 par item
Clarté	Prise en compte des critères de précision, d'intelligibilité et d'accessibilité	Moyenne entre les scores de précision, d'intelligibilité et d'accessibilité (même importance accordée aux deux critères)	1 / 2 par item
Comparabilité	Temps : identification des données antérieures pour l'item	2 si rappel de l'item sur les deux années précédentes 2 si justification d'une comparabilité impossible à établir 1,5 si rappel de l'item sur l'année précédente 1 sinon	0,9 / 2,2 par item
	Espace : identification des données par zone géographique ou par fonction	Pondération du score du temps : 1,1 si comparaison spatiale 0,9 sinon	

Les résultats de l'analyse de la qualité de l'information environnementale sont présentés dans le tableau 3.

Tableau 3 : synthèse des mesures moyennes de la qualité de l'information environnementale diffusée

	Moyenne	Écart type	Score théorique minimal	Score théorique maximal
Matérialité	14,2	4,94	0	30
Neutralité	1,72	0,26	0,9	2,2
Vérifiabilité	1,49	0,28	1	2
Fiabilité	1,6	0,2	0,95	2,1
Précision	1,68	0,19	1	2
Intelligibilité	1,15	0,37	1	2
Accessibilité	1,46	0,18	1	2
Clarté	1,43	0,13	1	2
Comparabilité	1,35	0,28	0,9	2,2

En moyenne, 14,2 items du GRI (sur 30) sont présents dans le rapport sur l'information environnementale. Moins de 50 % de l'information à couvrir est diffusée par les entreprises de l'échantillon. Cependant, une variation dans les pratiques des entreprises apparaît (écart type de 4,94) : une analyse plus approfondie à partir du secteur d'activité pourrait permettre de lier des secteurs plus sensibles aux questions environnementales à un score de matérialité élevé. Mais cela ne semble pas être le cas : par exemple, les quatre sociétés financières de l'échantillon présentent un score de matérialité moyen de 14,75 alors que leur activité n'est pas sujette à de fortes préoccupations environnementales.

Le score de fiabilité moyen est de 1,6. Il est difficile de discuter de ce critère car les scores par entreprise sont dans la moyenne des scores théoriques et l'écart-type est faible. Le critère de neutralité nous informe que les informations environnementales diffusées ne sont ni réellement mises en évidence, ni peu mises en évidence dans les rapports. En outre, les informations sont souvent vérifiées par un auditeur externe mais la démarche de cet audit n'est pas toujours explicitée. Le score de clarté moyen est de 1,43. Il apparaît une tendance à la précision des informations environnementales diffusées mais peu d'explications des termes techniques employés.

Le score de comparabilité est de 1,35. La comparaison temporelle des informations environnementales diffusées est souvent disponible mais la comparaison spatiale n'est que peu présentée.

Il est important pour un lecteur de connaître ses éléments car il ne pourra se reposer que sur ces items, avec cette qualité donnée, pour prendre ses décisions à partir du rapport annuel. La qualité de l'information environnementale pourrait donc être améliorée en exigeant des précisions sur les critères les moins bien notés.

Conclusion

L'objet de ce papier est d'analyser la qualité de l'information diffusée dans les rapports annuels. Avons-nous une meilleure connaissance de l'information diffusée à l'aide d'une mesure détaillée de la qualité ? Pour répondre à cette question, une grille d'analyse de la qualité a été développée et ensuite testée sur un rapport annuel.

Les critères de qualité retenus sont organisés selon l'utilisation possible de l'information diffusée. Un enchaînement dans l'analyse de la qualité apparaît : il faut partir du périmètre de l'information à étudier, puis continuer avec le périmètre de l'information utilisable et finir sur l'information utile. Il faut donner toute l'information matérielle, compréhensible, claire et fiable aux parties prenantes pour que l'information puisse leur être utile. L'entreprise ne sait pas *a priori* quels sont les besoins en information des parties prenantes (sous l'hypothèse que les parties prenantes ne manifestent pas

leurs besoins). Donc l'entreprise diffuse l'information qui est directement en lien avec le thème en question d'une manière qui ne biaise pas l'information. L'entreprise diffuse donc un niveau d'information minimal.

L'analyse de rapports annuels 2007 permet de faire des recommandations en matière de diffusion d'informations environnementales. Il semble important d'insister sur la retranscription de la démarche d'audit, sur la présence d'encadrés ou de glossaires. L'application de ses deux recommandations permettrait de relever le niveau minimal de qualité fourni dans ce rapport et ainsi d'offrir aux parties prenantes plus d'informations susceptibles de leur être utiles. Il semble donc souhaitable pour des recherches futures d'améliorer l'indice de qualité afin de pouvoir comparer la qualité de la diffusion entre entreprise et dans le temps et ainsi donner des conseils aux normalisateurs comptables sur la diffusion de l'information dans les rapports annuels.

Bibliographie

- Abdel-Khalik A.R. (1973) "The effect of aggregation accounting reports on the quality of the lending decision: an empirical investigation", *Journal of Accounting Research*, vol. 11, pp. 104-138
- Amir E. (1998) "The effect of accounting aggregation on the value-relevance of financial disclosures: the case of SFAS n° 106", *The Accounting Review*, vol. 71, n° 4, octobre, pp. 573-590
- Azzone G., Brophy M., Noci G., Welford R. et Young W. (1997) "A stakeholders' view of environmental reporting", *Long Range Planning*, vol. 30, n° 5, pp. 699-709
- Barth M.E., Beaver W.H. et Landsman W.R. (2001) "The relevance of the value relevance literature for financial accounting standard setting: another view", *Journal of Accounting and Economics*, vol. 31, pp. 77-104
- Barth M.E. et McNichols M.F. (1994) "Estimation and market valuation of environmental liabilities relating to superfund sites", *Journal of Accounting Research*, vol. 32, suppl., pp. 177-209
- Beattie V. et Jones J. (1992) "The use and abuse of graphs in annual reports: theoretical framework and empirical study", *Accounting and Business Research*, vol. 22, n° 88, pp. 291-303
- Beaver W.H. et Demski J.S. (1974) "The nature of financial accounting objectives: a summary and synthesis", *Journal of Accounting Research*, pp. 170-187
- Brown N. et Deegan C. (1998) "The public disclosure of environmental performance information – a dual test of media agenda setting theory and legitimacy theory", *Accounting and Firm Research*, vol. 29, n° 1, pp. 21-41
- Burchell J. et Athwal P. (2005) *Responsibility reporting: a summary of the findings of a qualitative study into the development and contents of CRS reports among 14 companies, CRADLE*, 58 p
- Buzby S.L. (1974) "Selected items of information and their disclosure in annual reports", *The Accounting Review*, vol. 49, n° 3, juillet, pp. 423-435
- Campbell K., Sefcik S.E. et Soderstrom N.S. (2003) "Disclosure of Private Information and Reduction of Uncertainty: Environmental Liabilities in the Chemical Industry", *Review of Quantitative Finance and Accounting*, vol. 21, pp. 349-378
- CCE (2003) *La divulgation de l'information environnementale dans les états financiers : faits récents et nouveaux enjeux*, Programme des Nations Unies pour l'environnement – Initiatives financières, 26 p
- Christophe B. (1995) *La comptabilité verte : de la politique environnementale à l'écobilan*, De Boeck, 186 p
- Clarkson P.M., Li Y., Richardson G.D. et Vasvari F.P. (2008) "Revisiting the relation between environmental performance and environmental disclosure: an empirical analysis", *Accounting, Organizations and Society*, vol. 33, pp. 303-327
- Colasse B. (2001) *Comptabilité générale (PCG 1999 et IAS)*, Economica, 7^e édition, 471 p
- Cooke T.E. (1989) "Disclosure in the Corporate Annual Reports of Swedish Companies", *Accounting and Business Research*, vol. 19, n° 74, pp. 113-124
- Copeland R.M. et Fredericks W. (1968) "Extent of Disclosure", *Journal of Accounting Research*, printemps, pp. 106-113

- Cormier D., Magnan M. et Van Velthoven B. (2005) "Environmental disclosure quality in large German companies: economic incentives, public pressures or institutional conditions ?", *European Accounting Review*, vol. 14, n° 1, pp. 3-39
- Cormier D., Gordon I.R. et Magnan M. (2004) "Corporate environmental disclosure: contrasting management's perceptions with reality", *Journal of Business Ethics*, vol. 49, pp. 143-165
- Courtis J.K. (2004) "Corporate report obfuscation: artefact or phenomenon ?", *The British Accounting Review*, vol. 36, pp. 291-312
- Dechow P.M. et Schrand C.M. (2004) *Earnings Quality*, Research Foundation of CFA Institute, 152 p
- Deegan C., Rankin M. et Voght P. (2000) "Firms' disclosure reactions to major social incidents: Australian evidence", *Accounting Forum*, vol. 24, n° 1, mars, pp. 101-130
- Deegan C. et Carroll G. (1993) "An analysis of incentives for Australian firms to apply for reporting excellence awards", *Accounting and Business Research*, vol. 23, n° 91, pp. 219-227
- Dye R.A. et Sridhar S.S. (2004) "Reliability-relevance trade-offs and the efficiency of aggregation", *Journal of Accounting Research*, vol. 42, n° 1, pp. 51-88
- Freedman M. et Jaggi B. (1981) "The SEC's pollution disclosure requirements – are they meaningful ?", *California Management Review*, vol. 24, n° 2, pp. 60-67
- Francis J. et Schipper K. (1999) "Have Financial Statements Lost Their Relevance ?", *Journal of Accounting Research*, vol. 37, n° 2, automne, pp. 319-352
- Gibbins M., Richardson A. et Waterhouse J. (1990) "The management of corporate financial disclosure: opportunism, ritualism, policies, and processes", *Journal of Accounting Research*, vol. 28, n° 1, printemps, pp. 121-143
- GRI (2006) *Sustainability Reporting Guidelines, 2000-2006, Version 3.0*, 45 p
- Hasseldine J., Salama A.I. et Toms J.S. (2005) "Quantity versus quality: the impact of environmental disclosures on the reputations of UK Plcs", *The British Accounting Review*, vol. 37, pp. 231-248
- Holthausen R.W. et Watts R.L. (2001) "The relevance of the value-relevance literature for financial accounting standard setting", *Journal of Accounting and Economics*, vol. 31, pp. 3-75
- Hughes S.B., Anderson A. et Golden S. (2001) "Corporate environmental disclosures; are they useful in determining environmental performance?", *Journal of Accounting and Public Policy*, vol. 20, pp. 217-240
- IASB (2006) *Preliminary Views on an improved Conceptual Framework for Financial Reporting: The Objective of Financial Reporting and Qualitative Characteristics of Decision-Useful Financial Reporting Information*, Discussion Paper, juillet, 84 p
- Igalens J. (2004) "Comment évaluer les rapports de développement durable ?", *Revue française de gestion*, vol. 5, n° 152, pp. 151-166
- Ingram R.W. et Frazier K.B. (1980) "Environmental performance and corporate disclosure", *Journal of Accounting Research*, automne, vol. 18, n° 2, pp. 614-622
- Landsman W.R. et Maydew E.L. (2002) "Has the information content of quarterly earnings announcements declined in the past three decades ?", *Journal of Accounting Research*, vol. 40, n° 3, juin, pp. 797-808
- Lapointe-Antunes P., Cormier D., Magnan M. et Gay-Angers S. (2006) "On the relationship between voluntary disclosure, earnings smoothing and the value-relevance of earnings: the case of Switzerland", *European Accounting Review*, vol. 15, n° 4, pp. 465-505
- Lev B. (1989) "On the usefulness of earnings and earnings research: lessons and directions from two decades of empirical research", *Journal of Accounting Research*, vol. 27, suppl., pp. 153-192
- Liang P.J. (2000) "Accounting recognition, moral hazard and communication", *Contemporary Accounting Research*, vol. 17, n° 3, automne, pp. 457-490
- Mastrandonas A. et Strife P.T. (1992) "Corporate environmental communications – Lessons from investors", *The Columbia Journal of World Business*, vol. 27, automne-hiver, pp. 234-240
- Michaïlesco C. (1999) "Une étude empirique des déterminants de la qualité de l'information diffusée par les entreprises françaises au cours de la période 1991-1995", *Comptabilité Contrôle Audit*, tome 5, vol. 1, mars, pp. 83-108

- Morton J.R. (1974) "Qualitative Objectives of Financial Accounting: A Comment on Relevance and Understandability", *Journal of Accounting Research*, automne, pp. 288-298
- Neu D., Warsame H. et Pedwell K. (1998) "Managing public impressions: environmental disclosures in annual reports", *Accounting, Organizations and Society*, vol. 23, n° 3, pp. 265-282
- Nyquist S. (2003) "The legislation of environmental disclosures in three Nordic countries – a comparison", *Business Strategy and the Environment*, vol. 12, pp. 12-25
- OCDE (2003) OECD, *Environmental indicators: development, measurement and use*, Papier de référence, 37 p
- Owen D.L. (2003) "Recent developments in European social and environmental reporting and auditing practice – A critical evaluation and tentative prognosis", *International Center for Corporate Social Responsibility, Research Papers* n° 3, 28 p
- Owen D. et Swift T. (2001) "Introduction : Social accounting, reporting and auditing - Beyond the rhetoric ?", *Business Ethics: A European Review*, vol. 10, n° 1, pp. 4-8
- Patten D.M. (2002) "Media exposure, public policy pressure and environmental disclosure : an examination of the impact of tri data availability", *Accounting Forum*, vol. 26, n° 2, juin, pp. 152-171
- Peterson C. et Plenborg T. (2006) "Voluntary disclosure and information asymmetry in Denmark", *Journal of International Accounting, Auditing and Taxation*, vol. 15, pp. 127-149
- Quairel F. (2004) "Responsable mais pas comptable : analyse de la normalisation des rapports environnementaux et sociaux ", *Comptabilité Contrôle Audit*, tome 1, vol. 10, juin, pp. 7-36
- Raffournier B. (1995) "The determinants of voluntary financial disclosure by Swiss listed companies", *The European Accounting Review*, vol. 4, n° 2, pp. 261-280
- Richard J. et Collette C. (2005) *Système comptable français et normes IFRS*, Dunod, 7° édition, 636 p
- Rouse R.W, Daniels R.B. et Weirich T. (1993) "Environmental MD&A and financial reporting: what every corporate officer should know ?", *Journal of Corporate Accounting and Finance*, hiver, pp. 167-176
- Schaltegger S., Müller K. et Hindrischen H. (1996) *Corporate environmental accounting*, John Wiley & Sons, 306 p
- Singhvi S.S. et Desai H.B. (1971) "An empirical analysis of the quality of corporate financial disclosure", *The Accounting Review*, janvier, pp. 129-138
- Sengupta P. (1998) "Corporate disclosure quality and the cost of debt", *The Accounting Review*, vol. 73, n° 4, octobre, pp. 459-474
- Smith J.E. et Smith N.P. (1971) "Readability: a measure of the performance of the communication function of financial reporting", *The Accounting Review*, juillet, pp. 552-561
- Thornton D.B. (1986) "Current cost disclosers and non disclosers: theory and Canadian evidence", *Contemporary Accounting Research*, vol. 3, n° 1, automne, pp. 1-34
- Vickrey D.W. (1985) "Normative information qualities: a contrast between information-economics and FASB perspectives", *Abacus*, vol. 21, n° 2, pp. 115-129
- Wallace R.S.O. et Naser K. (1995) "Firm-specific determinants of the comprehensiveness of mandatory disclosure in the corporate annual reports of firms listed on the stock exchange of Hong Kong", *Journal of Accounting and Public Policy*, vol. 14, pp. 311-368
- Wallage P. (2000) "Assurance on sustainability reporting : an auditor's view", *Auditing*, vol. 20, suppl., pp. 53-65
- Warsame H., Neu D. et Simmons C.V. (2002) "Responding to "discrediting" events: annual report disclosure responses to environmental fines", *Accounting and the Public Interest*, vol. 2, pp. 22-40
- Wheeler D. et Elkington J. (2001) "The end of the corporate environmental report? Or the advent of cybernetic sustainability reporting and communication", *Business Strategy and the Environment*, vol. 10, pp. 1-14
- Zadek S. (1998) "Balancing performance, ethics and accountability", *Journal of Business Ethics*, vol. 17, pp. 1421-1441

Annexe 1 : revue de la littérature sur la qualité et sa décomposition en critères

	Richard et Collette 2005	FASB	Buzby 1974	Zadek 1998	GRI	OECD	Azzone et al. 1997	Wallace et Naser 1995	IASB	Schaltegger et al 1996
Fiabilité	X	X			X	X	X		X	X
Pertinence	X	X	X			X	X	X	X	X
Comparabilité	X	X	X	X	X	X	X		X	X
Moment opportun	X	X	X		X			X		
Intelligibilité		X	X				X	X	X	
Exhaustivité	X		X	X		X		X		
Précision					X			X		
Vérifiabilité		X	X	X		X				
Neutralité		X	X		X					
Matérialité	X		X							
Clarté	X				X	X				
Accessibilité										
Coût	X									X
Parties prenantes				X			X			
Régularité	X									
Sincérité	X									
Autres		X (2)		X (4)						
TOTAL	10	9	8	8	6	6	5	5	4	4

	Wallage 2000	Gibbins et al. 1990	Lapointe-Antunes 2006	Liang 2000	Michaltesco 1999	OCDE 2003	Sengupta 1998	Singhvi et Desai 1971	Cormier et al. 2005	Deegan et Carroll 1993	Freedman et Jaggi 1981
Fiabilité	X			X	X	X		X			
Pertinence				X		X			X		
Comparabilité			X								
Moment opportun		X	X	X			X				
Intelligibilité	X	X			X						
Exhaustivité								X		X	
Précision							X	X	X		X
Vérifiabilité			X								
Neutralité	X										X
Matérialité	X	X									
Clarté							X				
Accessibilité						X					
Coût											
Parties prenantes											
Régularité										X	
Sincérité					X						
Autres											
TOTAL	4	3	3	3	3	3	3	3	2	2	2

		Wheeler et Elkington 2001	TOTAL
Fiabilité			12
Pertinence			11
Comparabilité			10
Moment opportun			9
Intelligibilité			8
Exhaustivité			7
Précision			6
Vérifiabilité			5
Neutralité			5
Matérialité			4
Clarté			4
Accessibilité	X		2
Coût			2
Parties prenantes			2
Régularité			2
Sincérité			2
Autres			6
TOTAL	1		97

La ligne « autres » correspond à des critères étudiés une seule fois ou qui semblent trop vagues ou non liés à la définition de la qualité. Détails : le FASB évoque la valeur rétroactive et la valeur prédictive (considérées dans la notion de pertinence) et Zadek (1998) évoque les notions d'évolution, d'ancrage, de communication et d'amélioration continue.

Annexe 2 : liste des items environnementaux prescrits par le GRI (référentiel G3)

- EN1 : consommation de matières en poids ou en volume
- EN2 : pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées
- EN3 : consommation d'énergie directe répartie par source d'énergie primaire
- EN4 : consommation d'énergie indirecte répartie par source d'énergie primaire
- EN5 : énergie économisée grâce à l'efficacité énergétique
- EN6 : initiatives pour fournir des produits et des services reposant sur des sources d'énergie renouvelables ou à rendement amélioré, réductions des besoins énergétiques obtenues suite à ces initiatives
- EN7 : initiatives pour réduire la consommation d'énergie indirecte et réductions obtenues
- EN8 : volume total d'eau prélevé, par source
- EN9 : sources d'approvisionnement en eau significativement touchées par les prélèvements
- EN10 : pourcentage et volume total d'eau recyclée et réutilisée
- EN11 : emplacement et superficie des terrains détenus, loués ou gérés dans ou au voisinage d'aires protégées et en zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées
- EN12 : description des impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité des aires protégées ou des zones riches en biodiversité en dehors de ces zones protégées
- EN13 : habitats protégés ou restaurés
- EN14 : stratégies, actions en cours et plans futurs de gestion des impacts sur la biodiversité
- EN15 : nombre d'espèces menacées figurant sur la liste rouge mondiale de l'UICN et sur son équivalent national et dont les habitats se trouvent dans des zones affectées par des activités, par niveau de risque d'extinction
- EN16 : émissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre, en poids (teq CO2)
- EN17 : autres émissions indirectes pertinentes de gaz à effet de serre, en poids (teq CO2)
- EN18 : initiatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et réductions obtenues
- EN19 : émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone, en poids
- EN20 : émissions de NOx, Sox et autres émissions significatives dans l'air, par type et par poids
- EN21 : total des rejets dans l'eau, par type et par destination
- EN22 : masse totale de déchets, par type et par mode de traitement
- EN23 : nombre total et volume des déversements accidentels significatifs
- EN24 : masse des déchets transportés, importés, exportés ou traités et jugés dangereux aux termes de la Convention de Bâle, annexes I, II, III et IV ; pourcentage de déchets exportés dans le monde entier
- EN25 : identification, taille, statut de protection et valeur de biodiversité des sources d'approvisionnement en eau et de leur écosystème connexe significativement touchés par l'évacuation et le ruissellement des eaux de l'organisation
- EN26 : initiatives pour réduire les impacts environnementaux des produits et des services, et portée de celles-ci
- EN27 : pourcentage de produits vendus et de leurs emballages recyclés ou réutilisés, par catégorie
- EN28 : montant des amendes significatives et nombre total de sanctions non pécuniaires pour non respect des législations et des réglementations en matière d'environnement
- EN29 : montant des amendes significatives et nombre total de sanctions non pécuniaires pour non respect des législations et des réglementations en matière d'environnement (transport)
- EN30 : total des dépenses et des investissements en matière de protection de l'environnement, par type.